



M Koen COPPENHOLLE, Directeur du CEMBUREAU,
traitera du sujet suivant :



**Une industrie cimentière durable qui soit
conforme au Pacte Vert pour l'Europe**

le vendredi 24 janvier 2020, à 12 h 00

Après avoir brièvement introduit le CEMBUREAU – Association Européenne de l'Industrie du Ciment – et expliqué quel est son rôle, le conférencier présentera une vue d'ensemble de l'industrie du ciment, tant au niveau mondial qu'à celui de l'Europe, du triple point de vue de la production, de la consommation et de la structure des échanges.

Il résumera ensuite les principaux éléments du Pacte Vert présenté par la Commission Européenne, en soulignant ceux qui sont particulièrement significatifs pour l'industrie du ciment.

Dans la 3^{ème} partie de son exposé, il expliquera dans les grandes lignes comment l'industrie du ciment va relever les défis du changement climatique tout au long de sa chaîne de valeur, notamment au travers d'une analyse 5C (Compagnie-Compétiteurs-Clients-Collaborateurs-Climat) qui évalue comment chaque partie de cette chaîne de valeur – clinker-ciment-béton-construction-carbonatation – peut contribuer à une société neutre en carbone, grâce à l'innovation et aux caractéristiques de son produit fini, le béton.

Diplômé 'magna cum laude' de la Faculté de Droit de la KU Leuven (1988) et titulaire d'un 'Master of Laws' décerné par la 'Harvard Law School' (1990), Koen Coppenholle a commencé sa carrière en enseignant le Droit Européen à la KU Leuven.

Il a ensuite travaillé successivement :

- *comme référendaire au cabinet du Juge P.J.G. Kapteyn à la Cour Européenne de Justice (1992-1995),*
 - *comme Associé Senior au cabinet bruxellois Linklaters De Bandt (1995-2000),*
 - *comme Conseiller Senior aux Affaires Européennes chez General Electric EMEA à Bruxelles (2000-2007)*
 - *comme Chef des Affaires Européennes d'ArcelorMittal à Bruxelles (2007-2012),*
- avant de devenir, au 1^{er} juillet 2012, le Directeur du CEMBUREAU, poste qu'il occupe actuellement.*

Il est l'auteur de nombreuses publications dans le domaine du Droit au sein de la Communauté Européenne et de plusieurs présentations lors de conférences ou colloques divers.

Lieu : Château Sainte-Anne, rue du Vieux Moulin, 103 à 1160 Bruxelles, où nous vous attendons à 12 h pour l'apéritif, suivi du déjeuner et de la conférence.

Participation (apéritif, repas, vins et café compris) : **50 €/pers.** pour les membres **SEII** ou **CSA** en règle de cotisation et leur conjoint(e) – **65 €/pers.** pour les non-membres, à verser au compte **BE63 3101 3976 9208** (BBRUBEBB) de la SEII, en précisant bien le **nom du participant** et la **référence de l'événement**.

Pour vous inscrire, **pour le 22 janvier au plus tard**, un formulaire est accessible via notre site web :

www.seii.org

Il est également possible de **s'inscrire par e-mail** à info@seii.org en précisant clairement vos nom, prénom, n° de téléphone, les nom(s) et prénom(s) d'(un) éventuel(s) invité(s), l'événement auquel vous vous inscrivez, si vous êtes ou non membre de la SEII ou du CSA, et le montant que vous vous engagez à régler.

Attention : votre réservation à ce déjeuner conférence ne sera assurée que si le montant dû est crédité au compte bancaire de la SEII **au plus tard 48 heures avant l'événement** (nous ne pouvons réserver le nombre de repas qu'en fonction de l'argent reçu). Merci de votre compréhension.

Pour une désinscription au moins 48 heures avant la conférence, aucun frais ne vous sera réclamé.

SEII (Société Européenne des Ingénieurs et des Industriels), asbl – Rue d'Egmontstraat, 11 - 1000 Brussels – TVA : BE 0471 474 339
Tél : +32 (0)472 707 767 – URL : www.seii.org – E-mail : info@seii.org – IBAN : BE63 3101 3976 9208 – BIC : BBRUBEBB

Diverses données « non-sensibles » vous concernant sont enregistrées dans un fichier propre à la SEII, afin de pouvoir communiquer avec vous : vous tenir informé de nos activités et, si vous êtes membre de la SEII, vous envoyer les appels à cotisation. En conformité avec le RGPD – Règlement Général sur la Protection des Données – entré en vigueur en Europe le 25 mai 2018, nous pouvons à votre demande vous faire connaître les données enregistrées à votre nom, les corriger si nécessaire, ou les effacer de nos listes de mailing si elles ne sont pas requises dans le cadre d'un accord formel ou tacite.
